COMMISSION FAUNE DU CNPN du Lundi 18 Janvier 2016

Avis sur le projet de Plan de lutte contre l'Erismature à tête rousse

Le débat est relativement consensuel et reçoit un avis favorable du CNPN sous les réserves suivantes :

Il fait suite à l'exposé et aux documents remis par l'ONCFS et porte sur les efforts et résultats des autorités espagnoles, d'une part, dans la limitation des Erismatures rousses sur leur territoire et, d'autre part, sur l'évolution de la population ibérique de l'Erismature à tête blanche qui semble en bonne santé.

Y a-t-il, hybridation entre les deux espèces là où celles-ci se côtoient ?

Pour revenir à la France, l'éradication est considérée illusoire du fait de la reproduction majeure de l'espèce dans les réserves naturelles de Grand-Lieu et la difficulté d'intervenir rapidement sur tous les sites où l'espèce apparaît.

Le plan doit être réaliste et doit se concentrer sur la limitation des populations au dessous d'un seuil à déterminer et non pas viser l'éradication.

Tous les moyens, notamment le tir par la chasse, doivent se limiter à la seule période de chasse aux oiseaux d'eau, le reste de la saison par les agents assermentés de l'ONCFS.

Enfin, il est fait part d'un conseil pour faire remonter les informations en urgence : ouvrir le comité national aux ornithologues et notamment à la LPO, à l'origine du dispositif de remontée des informations à la cellule spécialisée de l'Office au moment de la mise en place de l'opération dans les années 1990. Pourquoi l'avoir arrêté ?

Le Président de la Commission Faune du CNPN